

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2012

---

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, CARSUZAA, MENE-SAFRANE, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, REICHERT, MAILLET, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Alain TEULADE	à	Martine MIRANDE
	Didier LOUSTAU	à	Suzanne SAGE
	Gérard FRECHOU	à	Jean-Michel BELLOT
	Jean-Marie GOUINEAU	à	Jacques CARSUZAA
	Jean LOUSTALET	à	Jean MENE-SAFRANE
	Anne BARBET	à	Marie-Lyse GASTON
	Yves TOURAINE	à	Bernard UTHURRY
	Dolores CABELLO	à	Robert BAREILLE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Philippe GARROTE
	Nathalie REGUEIRO	à	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE
	André LABARTHE	à	Daniel LACRAMPE

<u>Suppléants</u> :	Pierre CASAUX-BIC	suppléant de	Jean-Claude ELICHIRY
	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Patrice CRESTE	suppléante de	Henri GIMENEZ
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE

Excusés : Patrick SEBAT, Jean CASABONNE, Marie ECHEPARE, Jean-Michel IDOÏPE, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Michel LAURONCE, Nicolas MALEIG, Gilles BITAILLOU, Nadia SEGAUD.

#### RAPPORT N° 121011-23-PER

#### DEMARCHE PREVENTION ET SECURITE : RECRUTEMENT D'UN CONSEILLER

M. MINJUZAN rappelle que conformément au calendrier des opérations de la démarche « Prévention et Sécurité » validé à l'unanimité par le Conseil Communautaire le 20 décembre 2011, notre collectivité a organisé la procédure de recrutement d'un conseiller en prévention des risques professionnels.

Comme exposé lors du Conseil des Maires du 13 décembre 2011 et de la Séance Plénière du 26 septembre 2012, il est rappelé que cette personne aura en charge la réalisation d'une démarche

de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels (mise en place des comités de pilotage, animation des groupes de travail, visite et recensement des risques afférents aux différents postes de travail, formalisation des documents uniques) et ce, à l'échelle du territoire : CCPO, communes et un grand nombre de syndicats.

C'est sur ces bases que l'appel à candidatures a été lancé. Après examen des dossiers reçus, une candidature a été retenue par un jury réuni le 10 juillet dernier et composé de : A MINJUZAN, Vice Président ; Ch VAAST, DGS de la Ville d'Oloron ; V SANCHEZ, ACOMO de la CCPO ; E MAUNAS, lien avec la démarche parallèle lancée par le SICTOM ; E BARCOISBIDE, CG 64 qui nous accompagne dans cette opération ; Y DE NOYERS, Directeur Adjoint de la CCPO.

Il est proposé de concrétiser le recrutement du Conseiller Prévention et Sécurité sous les conditions suivantes :

- Un contrat à durée déterminée, à temps complet d'une durée d'un an, à compter du 15 Octobre
- Une rémunération basée sur le 4<sup>ème</sup> échelon du grade d'Ingénieur Territorial accompagné du régime indemnitaire correspondant au niveau 6 du référentiel de notre collectivité. Cette dépense ainsi que les diverses acquisitions nécessaires à l'exécution de ses missions sont intégralement couvertes par l'aide apportée par le Fonds National de Prévention

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Général 2012.

Où cet exposé,

#### **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **ADOPTE** Le présent rapport
- **CREEE** un poste d'Ingénieur Territorial qui permettra de procéder au recrutement d'un Conseiller Prévention et Sécurité pour une durée d'un an

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 11 octobre 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT